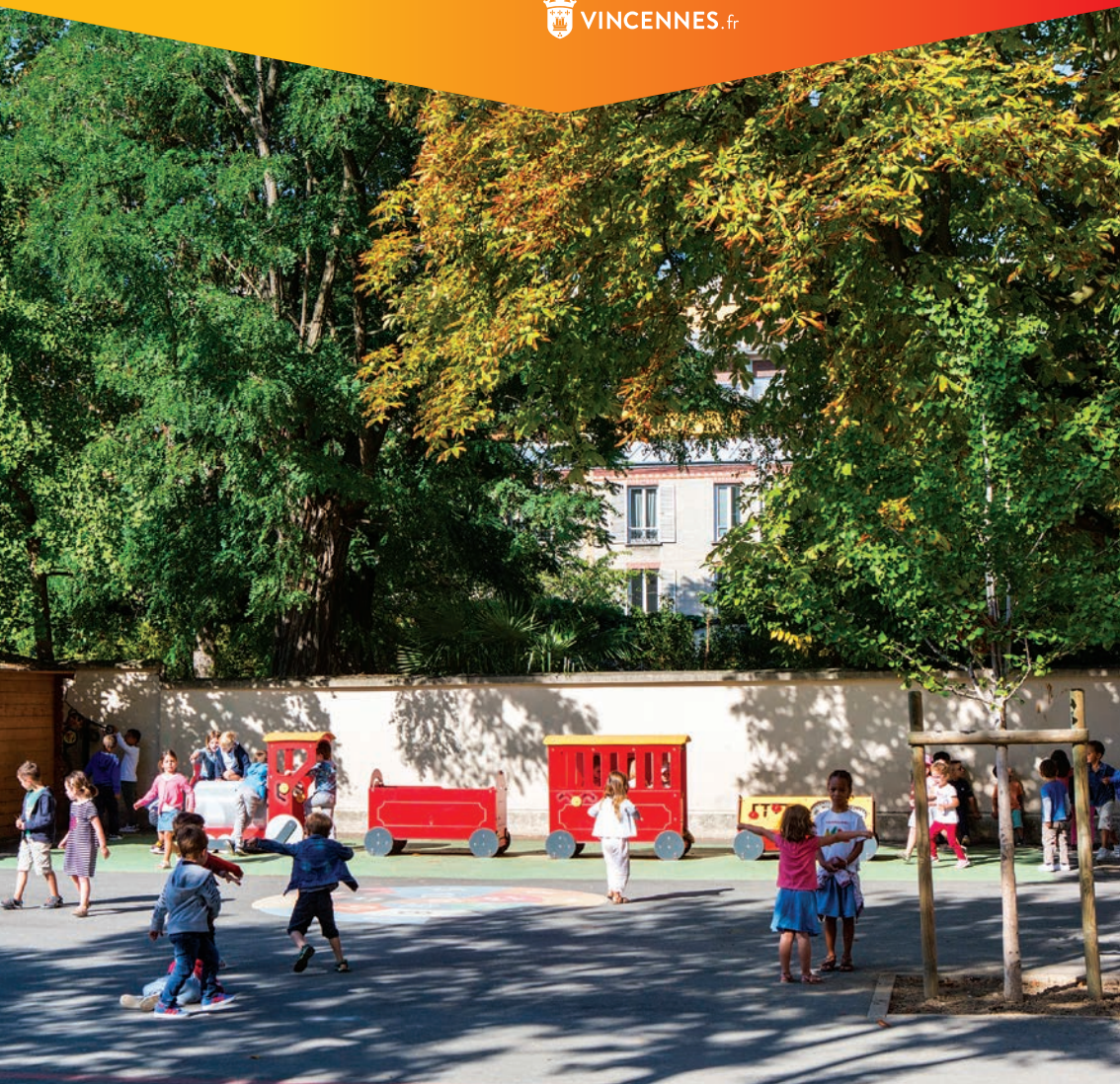


ENFANCE JEUNESSE 2022/2023



VINCENNES.fr



Zanaka

GARDE D'ENFANTS



*En sortie d'école et le mercredi,
Zanaka s'occupe de tout !*



01 77 01 82 82



www.zanaka.fr



L'année scolaire 2022/2023 sera marquée à Vincennes par la mise en place de trois grands projets de Développement Durable qui débutent dès la rentrée 2022 et qui se poursuivront dans les prochaines années au sein de nos écoles :

- passage de la restauration scolaire à 100% de produits bio en privilégiant les circuits courts et en développant des alternatives végétariennes ;
- déploiement d'un programme d'agriculture urbaine et de végétalisation en toiture de certains établissements avec pour objectif d'aménager plus de 3000 m² dans les prochaines années ;
- aménagement de cours "ÎLOT" dans certains établissements afin d'y apporter nature, végétalisation, cycles de l'eau ou encore des jeux ludiques et inclusifs.

Des projets structurants qui permettront à vos enfants de bénéficier des meilleures conditions d'accueil et d'activités proposées afin qu'ils puissent s'épanouir au sein des écoles de la Ville.

L'année scolaire 2022/2023 sera également l'occasion, comme chaque année, de vous proposer de nombreux services et loisirs pour vos enfants, de l'école jusqu'au lycée. Aussi avons-nous rassemblé dans ce guide tous les conseils pratiques destinés à faciliter vos démarches : ateliers après l'école, accueils de loisirs ou encore séjours de vacances.

Vous pouvez par ailleurs compter sur la Direction Enfance-Jeunesse de la Ville et nos élus pour être à votre écoute afin de recenser les attentes des familles et mettre en cohérence les activités des enfants et des jeunes de Vincennes afin de favoriser leur réussite scolaire et leur développement dans un cadre serein.

CHARLOTTE LIBERT-ALBANEL
MAIRE DE VINCENNES
CONSEILLÈRE RÉGIONALE D'ÎLE-DE-FRANCE

Vos élus en charge de l'Enfance et de la Jeunesse

SECRÉTARIAT DES ÉLUS : 01 43 98 65 66



ODILE SÉGURET

Adjointe au Maire chargée de l'Enfance, Vice-Présidente du Conseil départemental

Permanence le mardi de 8 h 30 à 9 h 30 sur rendez-vous



RÉGIS TOURNE

Adjoint au Maire chargé de la Jeunesse et des Sports
Permanence sur rendez-vous



LUCIE-ANNA ODDON

Conseillère municipale chargée des projets dédiés à la Jeunesse, de la Vie étudiante, du Conseil des Jeunes et du Conseil Municipal des Enfants



BERTRAND PITAVY

Conseiller municipal délégué, chargé du Suivi des actions développement durable dans les écoles et accueils de loisirs. Vice-président de la Caisse des écoles



CLAIRE SERVIAN

Conseillère municipale chargée de la Restauration scolaire



JEAN-PIERRE MOULY

Conseiller municipal chargé du Suivi des travaux dans les écoles



SOMMAIRE

06 | EN PRATIQUE

Le rythme scolaire

Les inscriptions scolaires

Les inscriptions aux activités périscolaires

Les inscriptions aux activités de loisirs

Les démarches en ligne

Comment s'informer

16 | L'ÉCOLE PRIMAIRE

Des compétences partagées

L'école maternelle

L'école élémentaire

Les classes spécialisées

Le service minimum d'accueil

Les activités culturelles et artistiques en classe

Les sorties scolaires

27 | AUTOUR DE L'ÉCOLE

La restauration

L'étude encadrée

Les accueils avant et après l'école

Les ateliers après l'école

Les accueils de loisirs

36 | LE COLLÈGE ET LE LYCÉE

Le collège

Le lycée

40 | LES LOISIRS

Les séjours de vacances

Les espaces jeunes

Le Carré

Le sport

La culture

46 | JEUNE ET CITOYEN

Le Carré

L'engagement citoyen

Les aides à projets jeunes

50 | TARIFS ET QUOTIENT FAMILIAL

EN PRATIQUE





Le rythme scolaire

TEMPS SCOLAIRES¹ ET PÉRISCOLAIRES²

ÉCOLES MATERNELLES					
	7 H 30 - 8 H 15	8 H 25 - 11 H 25	11 H 25 - 13 H 15	13 H 25 - 16 H 25	16 H 25 - 19 H
LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI	ACCUEIL DU MATIN Temps périscolaire	CLASSE Temps scolaire	PAUSE MÉRIDIENNE Temps périscolaire	CLASSE Temps scolaire	GOÛTER* 16 H 25 - 17 H 30 TEMPS DÉCOUVERTE 17 H 30 - 18 H 15 TEMPS DÉTENTE 18 H 15 - 19 H Temps périscolaire
7 H 30 - 19 H					
MERCREDI	ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI Temps périscolaire				
ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES					
	7 H 30 - 8 H 20	8 H 30 - 11 H 30	11 H 30 - 13 H 20	13 H 30 - 16 H 30	16 H 30 - 19 H
LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI	ACCUEIL DU MATIN Temps périscolaire	CLASSE Temps scolaire	PAUSE MÉRIDIENNE Temps périscolaire	CLASSE Temps scolaire	ÉTUDE** 16 H 30 - 18 H ATELIERS** 16 H 30 - 18 H 30 TEMPS DÉTENTE 18 H OU 18 H 30 - 19 H Temps périscolaire
7 H 30 - 19 H					
MERCREDI	ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI Temps périscolaire				

1- sous la responsabilité de l'Éducation nationale

2- sous la responsabilité de la Ville

* Le goûter est fourni par la Ville.

** Les parents doivent fournir le goûter.



Les inscriptions scolaires

INSCRIPTIONS SANS RENDEZ-VOUS À L'ACCUEIL DE L'HÔTEL DE VILLE

Du lundi au mercredi
de 8h30 à 18h

Le jeudi de 12h à 19h30

Le vendredi de 8h30 à 17h

Le samedi de 8h30 à 12h

QUAND INSCRIRE VOTRE ENFANT ?

Les inscriptions ont lieu chaque année **au cours du premier trimestre de l'année civile**. Elles concernent les enfants de 3 ans entrant pour la première fois à l'école maternelle, ceux entrant en CP et tous ceux qui rentrent pour la première fois dans une école primaire de Vincennes (dans ce cas, un certificat de scolarité provenant de l'ancienne école est exigé ; le certificat de radiation sera quant à lui à présenter au directeur de la nouvelle école). Les enfants vincennois sont scolarisés en priorité dans l'école qui correspond à leur lieu de domicile. Le quotient familial sera calculé au moment de l'inscription.

Il est important que les enfants soient présents (ou excusés par écrit) le jour de la rentrée. Une baisse d'effectifs peut conduire à une fermeture de classe par l'Éducation nationale. Les enfants sont inscrits jusqu'à la fin du cycle.

PIÈCES À PRÉSENTER*

- **Livret de famille** ou acte de naissance de l'enfant,
- **Pièce d'identité** d'un des deux parents,
- En cas de séparation, le jugement précisant la qualité de **responsable légal et titulaire de la résidence de l'enfant**. **À défaut, l'autorisation du conjoint pour scolariser son enfant à Vincennes en fonction de votre domicile, avec la photocopie de la pièce d'identité du signataire recto/verso.** Dans le cas d'une garde alternée, une attestation conjointe des deux parents précisant la domiciliation de l'enfant pour l'inscription scolaire, avec la copie des pièces d'identité des deux parents recto/verso.
- **Carnet de santé** (vaccinations),
- **2 justificatifs de domicile (de moins de 3 mois)** tels que quittance ou échéancier d'électricité ou de gaz en cours de validité (attestation refusée), contrat de location de moins d'un an, acte de vente (pas de compromis de vente) avec l'assurance habitation précisant la résidence principale,

* La Ville se réserve le droit de demander des justificatifs supplémentaires. Tous les documents sont à présenter en format papier. Les dossiers incomplets seront refusés.

(suite en haut de la p. 09)

facture téléphonique (ligne fixe) ou la dernière taxe d'habitation,

- **Certificat de scolarité** pour les élèves actuellement scolarisés dans une autre commune,
- **RIB** (pour le prélèvement automatique),
- **Nom et adresse des employeurs** des parents,
- **Dernier avis d'imposition** sur les revenus
- **Notification des droits et paiements de la CAF** (précisant le numéro d'allocataire).



Les inscriptions aux activités périscolaires

RESTAURATION ET GOÛTER

RÉSERVATION OBLIGATOIRE

La réservation est obligatoire. Sans réservation, les enfants seront accueillis avec l'application **d'un surcoût de 50 % du tarif en fonction de la tranche du quotient familial**. En cas d'absence de l'enfant pour raison médicale de 1 jour ou 2 jours consécutifs, l'absence donne lieu à un remboursement dans la mesure où l'enfant est également absent sur le temps scolaire. Les absences de plus de 2 jours consécutifs doivent être justifiées par un certificat médical, transmis dans les 7 jours suivant sa rédaction, pour donner lieu à un remboursement.

LES DÉLAIS DE RÉSERVATION

Pour la restauration et l'accueil du goûter (pendant la période scolaire), les familles

pourront réserver, modifier ou annuler jusqu'au jeudi soir 23 h 59 pour la semaine suivante ou plus. Aucune modification, annulation ou nouvelle réservation ne sera possible à partir du vendredi pour la semaine suivante. Pour la période du jeudi 1^{er} au vendredi 2 septembre, les réservations seront possibles à partir de fin juillet jusqu'au jeudi 25 août à 23 h 59. Pour la période du lundi 5 au vendredi 9 septembre, les réservations seront possibles jusqu'au jeudi 1^{er} septembre.

LES MODALITÉS D'ANNULATION OU DE MODIFICATION

Les familles qui ont oublié leur identifiant ou leur mot de passe remis lors de leur inscription scolaire, doivent aller sur l'espace famille et cliquer sur "j'ai oublié mon mot de passe". En cas de problème pour récupérer le mot de passe et l'identifiant, les familles doivent se signaler via le téléservice "Espace

HÉBERGEMENT

Si vous êtes hébergés chez un Vincennois, votre dossier sera étudié par l'adjointe au Maire chargée de l'Enfance, qui vous recevra ensuite avec votre hébergeant. Téléchargez l'attestation d'hébergement sur vincennes.fr (aussi disponible à l'accueil de l'Hôtel de Ville). Elle devra être jointe au dossier avec la copie de la pièce d'identité de l'hébergeant (recto/verso). Vous pouvez contacter la direction Enfance-Jeunesse au 01 43 98 65 55, pour plus d'informations.

POUR LES MERCREDIS :

La réservation est obligatoire. À défaut, votre enfant ne pourra être accueilli qu'après la fin de l'accueil (9 h) en fonction des places disponibles. Les familles pourront réserver, modifier ou annuler jusqu'au jeudi soir 23 h 59 pour la semaine suivante ou plus.

ENFANTS BÉNÉFICIAIRE D'UN PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI) AVEC PANIER REPAS

Les familles ne réserveront pas la restauration scolaire car aucun repas n'est commandé.

Néanmoins, les familles devront réserver le temps du goûter pour les maternelles.

EN CAS DE GRÈVE

En cas de grève de l'enseignant de l'enfant, de la suppression d'un temps d'accueil ou de l'invitation de la Ville à garder les enfants : l'absence de l'enfant malgré la réservation ne sera pas facturée.



famille : Signaler un incident de connexion" en se connectant :

<https://compte-citoyen.vincennes.fr/vos-demarches-en-ligne-famille>

N.B. : Les changements d'adresse ou de courriel s'effectuent sur l'Espace famille.

ATELIERS APRÈS L'ÉCOLE

Les pré-inscriptions se font du lundi 29 août au mercredi 14 septembre par internet sur votre Espace famille. Dès le 26 septembre, les familles qui auront obtenu une place recevront un mail de confirmation. La liste des inscrits sera affichée dans chaque accueil de loisirs ce même jour.

Attention, la pré-inscription vaut engagement, conformément au règlement intérieur, sans annulation écrite (télé-service vincennes.fr) transmise **au plus tard le 21 octobre 2022.**

La pré-inscription donne lieu à facturation en cas de tirage au sort. Aucune priorité n'est donnée aux premiers pré-inscrits (tirage au sort). Vous pouvez donc effectuer la démarche en ligne quand vous le pouvez durant la période d'inscription. En fonction des places

disponibles, votre enfant ne peut être inscrit qu'à deux "menus" au plus (une activité par semestre pour chacun des menus). Le montant de la prestation fera l'objet d'une facturation début novembre, en même temps que les activités périscolaires. Les familles n'ayant pas obtenu de place seront inscrites sur une liste d'attente.

ACCUEIL DE LOISIRS

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- **Pour les enfants scolarisés en école publique ou déjà inscrits** en accueil de loisirs en 2021-2022, l'inscription est automatique.
- **Pour une première inscription des enfants vincennois fréquentant des écoles privées vincennoises et privées hors Vincennes, et pour les enfants non vincennois scolarisés en école privée à Vincennes,** elle s'effectue à l'accueil de l'Hôtel de ville, muni de votre livret de famille, de votre pièce d'identité, d'un justificatif de domicile récent, d'un certificat de scolarité et du carnet de santé.

MODALITÉS DE RÉSERVATION

PÉRIODE SCOLAIRE

PRESTATIONS PÉRISCOLAIRES, EXTRASCOLAIRES ET PAUSE MÉRIDIENNE	MODALITÉS DE RÉSERVATION	JE RÉSERVE		JE NE RÉSERVE PAS JE VIENS
		JE VIENS	JE NE VIENS PAS	
ACCUEIL DU MATIN	PAS DE RÉSERVATION	PAS DE RÉSERVATION Facturation à la présence réelle	NON FACTURÉ	PAS DE RÉSERVATION Facturation à la présence réelle
PAUSE MÉRIDIENNE (MERCREDI COMPRIS)	RÉSERVATION VIA L'ESPACE FAMILLE Au plus tard le jeudi soir 23 h 59 pour la semaine suivante	JE PAIE	JE PAIE Sauf justificatif médical, sauf exceptions (voir p. 10)	JE PAIE Avec une majoration de 50 %
GOÛTER EN MATERNELLE	RÉSERVATION VIA L'ESPACE FAMILLE Au plus tard le jeudi soir 23 h 59 pour la semaine suivante	JE PAIE	JE PAIE Sauf justificatif médical, sauf exceptions (voir p. 10)	JE PAIE Avec une majoration de 50 %
TEMPS DÉCOUVERTE EN MATERNELLE	PAS DE RÉSERVATION Facturation à la présence réelle	PAS DE RÉSERVATION Facturation à la présence réelle	NON FACTURÉ	PAS DE RÉSERVATION Facturation à la présence réelle
PRÉ-ÉTUDES ET ÉTUDES EN ÉLÉMENTAIRE	PAS DE RÉSERVATION Facturation à la présence réelle	PAS DE RÉSERVATION Facturation à la présence réelle	NON FACTURÉ	PAS DE RÉSERVATION Facturation à la présence réelle
ATELIERS APRÈS L'ÉCOLE EN ÉLÉMENTAIRE	PRÉINSCRIPTIONS ANNUELLES Du 29 août au 14 septembre Participation forfaitaire	PRÉINSCRIPTIONS ANNUELLES Du 29 août au 14 septembre Participation forfaitaire	PRÉINSCRIPTIONS ANNUELLES Du 29 août au 14 septembre Participation forfaitaire	PRÉINSCRIPTIONS ANNUELLES Du 29 août au 14 septembre Participation forfaitaire
TEMPS DÉTENTE	PAS DE RÉSERVATION Facturation à la présence réelle	PAS DE RÉSERVATION Facturation à la présence réelle	NON FACTURÉ	PAS DE RÉSERVATION Facturation à la présence réelle
JOURNÉE DU MERCREDI	RÉSERVATION VIA L'ESPACE FAMILLE Au plus tard le jeudi soir 23 h 59 pour la semaine suivante	JE PAIE	JE PAIE Sauf justificatif médical, sauf exceptions (voir p. 10)	JE DOIS ME PRÉSENTER À 9 H (Sous réserve de places disponibles)

VACANCES SCOLAIRES

PRESTATIONS PÉRISCOLAIRES, EXTRASCOLAIRES ET PAUSE MÉRIDIDIENNE	MODALITÉS DE RÉSERVATION	JE RÉSERVE		JE NE RÉSERVE PAS JE VIENS
		JE VIENS	JE NE VIENS PAS	
JOURNÉE	RÉSERVATION VIA L'ESPACE FAMILLE Au plus tard 15 jours avant chaque période de vacances scolaires	JE PAIE	JE PAIE Sauf justificatif médical	JE DOIS ME PRÉSENTER À 9 H (Sous réserve de places disponibles)
PAUSE MÉRIDIDIENNE	RÉSERVATION VIA L'ESPACE FAMILLE Au plus tard 15 jours avant chaque période de vacances scolaires	JE PAIE	JE PAIE Sauf justificatif médical	JE PAIE Avec une majoration de 50 %

* Les CESU sont acceptés pour le règlement des consommations des enfants de moins de 6 ans (sauf séjours, classes découvertes, restauration, mini-séjours et sport en famille). Ils ne sont pas compatibles avec le prélèvement automatique.

PAIEMENT

Les diverses prestations font l'objet d'une facture détaillée envoyée de façon dématérialisée. Le prélèvement automatique (sauf classes découvertes) est la règle, les autres moyens de paiement tels que le CESU* (chèque emploi service universel) et les chèques vacances (accueil de loisirs vacances, séjours et mini-séjours) sont l'exception. Les consommations liées aux activités périscolaires et aux activités de la petite enfance sont regroupées dans une même facture et font l'objet d'un paiement unique. En cas de prélèvement automatique, c'est le montant de l'ensemble des activités qui est débité du compte bancaire.

PENSEZ AU QUOTIENT FAMILIAL

Les tarifs des accueils avant et après l'école varient en fonction du quotient familial propre à chaque famille. Pour connaître le quotient familial de votre foyer, reportez-vous p. 51



Les inscriptions aux activités de loisirs

LES SÉJOURS DE VACANCES

Le nombre de places étant limité, un tirage au sort est effectué si le nombre de demandes est trop important. Les modalités de rétractation sont précisées dans les règlements intérieurs des séjours et des mini-séjours.

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

- **Pour les mini-séjours maternels**, les pré-inscriptions se font directement dans les accueils de loisirs. Un courrier d'acceptation est envoyé aux familles précisant les documents à fournir à remettre à l'accueil de l'Hôtel de ville. Le règlement de la prestation s'effectue via l'Espace famille ou directement auprès de l'accueil de l'Hôtel de ville.
- **Pour les autres séjours**, les familles sont informées des périodes d'inscription par le magazine municipal Vincennes info, par voie d'affichage, sur vincennes.fr et sur l'Espace famille.

Les pré-inscriptions valent engagement. Les modalités d'annulation sont rappelées dans le courrier suivant le tirage au sort.

LES ESPACES JEUNES

INSCRIPTIONS

La ville accueille les adolescents âgés de 11 à 15 ans au sein des espaces jeunes, en leur proposant des activités variées tout au long de l'année (plus d'informations p.42).

Sur place mardi, jeudi et vendredi de 15 h à 18 h 45 ou le mercredi de 13 h 30 à 18 h 45 et le samedi de 12 h 30 à 18 h 45. Les documents à fournir pour l'inscription sont : une photo, le carnet de santé et un justificatif de domicile.

RENSEIGNEMENTS
[Sur vincennes.fr](http://Sur.vincennes.fr)

LE SAVIEZ-VOUS ?

Une aide financière pour les séjours de vacances est accordée par le Centre communal d'action sociale aux familles en tranche A du Quotient familial.

Espace Pierre-Souweine
 - 70, rue de Fontenay -
 01 43 98 66 95



PAYEZ PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Réglez vos factures des activités de la Petite enfance et de l'Enfance grâce au prélèvement automatique (hors séjours et classes).

Gratuit, facile, sûr et sans contrainte :

- Vous n'avez plus à vous soucier du règlement.
- Plus de risque d'oubli, notamment pendant les vacances.
- Vous connaîtrez à l'avance la date et le montant exact du prélèvement.
- Vous pouvez souscrire en cours d'année.
- Vous avez la liberté d'interrompre le prélèvement sur simple courrier, un mois avant la date d'échéance.

2 BORNES DE CONSULTATION GRATUITE AVEC INTERNET

Installées à l'accueil de l'Hôtel de ville, les bornes de consultation gratuite sont accessibles en libre-service, du lundi au mercredi de 8 h 30 à 18 h 00, le jeudi de 12 h 00 à 19 h 30, le vendredi de 8 h 30 à 17 h 00 et le samedi de 8 h 30 à 12 h 00.

Vos démarches en ligne : l'Espace famille et le compte citoyen

AVEC L'ESPACE FAMILLE

Vous pourrez consulter toutes les actualités pour les activités proposées par la Direction Enfance-Jeunesse à vos enfants et disposerez d'informations telles que les menus, les règlements intérieurs, la tarification et bien d'autres encore. Vous pourrez effectuer de nombreuses démarches en ligne et suivre vos demandes.

Votre identifiant et mot de passe vous ont été adressés lors de l'inscription de votre 1^{er} enfant. Pour une connexion simplifiée, l'Espace famille est aussi accessible avec FranceConnect, par le biais de votre compte [impôts.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou ameli.fr ou login.laposte.fr

LES DÉMARCHES AVEC L'ESPACE FAMILLE

- Réserver des activités : restauration scolaire, goûter en maternelle, accueil de loisirs des mercredis et durant les vacances scolaires
- Préinscrire aux séjours de vacances
- Suivre les présences de votre enfant
- Justifier une absence de votre enfant à une activité
- Adhérer au prélèvement automatique ou régler votre facture
- Demander une attestation de paiement
- Signaler un changement d'adresse postale, de courriel ou de téléphone
- Éditer votre attestation fiscale

LES DÉMARCHES AVEC LE COMPTE CITOYEN ET LES TÉLÉSERVICES EN LIGNE, DANS LA RUBRIQUE FAMILLE

- Dépôt de documents pour compléter un dossier famille
- Espace famille : Signaler un incident de connexion
- Quotient familial ou tarif horaire : Calcul
- Réclamation facture Enfance - Jeunesse
- Accueils de loisirs : demande d'information, dérogation
- Accueils de loisirs et mini-séjours : attestation de présence
- Ateliers après l'école : demande d'information
- Inscription scolaire : demande d'information
- Mini-séjours : demande d'information
- Restauration, goûter : demande d'information
- Restauration, goûter : signaler une absence de 1 ou 2 jours maximum
- Séjours : annulation
- Séjours et classes découvertes : demande d'information

Ces services sont susceptibles d'évoluer en cours d'année.



Comment s'informer ?

SOIRÉE D'ACCUEIL

Les parents d'enfants nouvellement inscrits à l'école sont conviés fin juin à une réunion d'information durant laquelle leur sont présentés tous les dispositifs mis en place pour les enfants à Vincennes (activités péri et extrascolaires).



LA LETTRE DES ÉCOLES

Plusieurs fois dans l'année, La Lettre des écoles est envoyée aux familles ayant des enfants scolarisés en école primaire, **sous la forme d'une newsletter envoyée à l'adresse électronique communiquée lors de l'inscription à l'école.** La Lettre des écoles revient en détail sur l'actualité liée aux écoles (travaux, restauration scolaire, classes de découvertes...) et plus largement, sur les événements qui concernent les enfants et les familles.

La Ville transmet également des informations importantes par courriel (grève, événements...).

RÉSEAUX SOCIAUX

- La page **Facebook Vincennes ma ville** informe régulièrement les Vincennois des événements de la Ville : concerts, théâtre, semaines thématiques... Elle fournit également les dates des prochains conseils municipaux.
- Les pages **Vincennes jeunes** permettent de retrouver les actualités du Carré, du Conseil des Jeunes, des Aides à projets jeunes :
 f VincennesJeunes et i lecarre.vincennes
- Retrouvez également l'actualité vincennoise sur **twitter @VincennesVille** et **instagram @Vincennesmaville**

AFFICHAGE DEVANT LES ÉCOLES

Des panneaux d'information sont visibles devant chaque établissement scolaire et accueils de loisirs.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez aussi vous inscrire sur vincennes.fr à des alertes sms afin de recevoir des messages sur votre téléphone portable selon vos centres d'intérêt.

L'ÉCOLE PRIMAIRE





Des compétences partagées

L'ÉDUCATION NATIONALE

L'inspecteur d'académie est le directeur des services départementaux, il agit sous les ordres du recteur d'académie. Il a autorité sur les établissements, services et personnels de son département. Ses domaines de compétence concernent la pédagogie, la gestion des postes, les personnels du premier degré, la scolarité, l'organisation de certains examens.

DIRECTEUR DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

• **Mme Anne-Marie Bazzo**
68 av. du Général-de-Gaulle
Immeuble Saint-Simon - 94011 Créteil Cedex
01 45 17 60 00 - ce.94ia@ac-creteil.fr

Au niveau de Vincennes, l'Inspection académique est représentée par l'inspectrice de l'Éducation nationale.

INSPECTRICE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA CIRCONSCRIPTION

• **Mme Marie-Christine Greiner**
École du Sud
8 rue du Docteur-Lebel - 94300 Vincennes
01 48 08 27 16 - ce.0940935f@ac-creteil.fr

LA MAIRIE

La Ville de Vincennes finance la construction des écoles primaires publiques, les entretient et les équipe. La Ville finance également l'ensemble des activités organisées en dehors du temps scolaire (accueils de loisirs, ateliers après l'école, temps d'étude, restauration, classes de découvertes, Conseil municipal des enfants, Conseil des jeunes de Vincennes, séjours de vacances, Espaces jeunes...).

Elle n'a pas en charge l'affectation des enseignants, leurs remplacements.

LA VILLE INSCRIT...

Les inscriptions s'effectuent à l'accueil de l'Hôtel de ville. En application de la sectorisation scolaire, la répartition par établissement est fonction du lieu de domicile de l'enfant. La sectorisation scolaire peut être consultée sur vincennes.fr

... L'ÉDUCATION NATIONALE ADMET

Une fois inscrits, les élèves sont ensuite admis par les directeurs des écoles, qui organisent librement les classes.

TARIFS D'ADHÉSION* POUR L'ANNÉE 2022

Membre actif : 18,50 €

Membre bienfaiteur : 36 €

Membre donateur : 67 €

Adhésion perpétuelle
(cotisation unique) : 268 €

*Bulletin d'adhésion sur vincennes.fr, à retourner à la Direction Enfance-Jeunesse (98, rue de Fontenay - 94300 Vincennes), accompagné du règlement de la cotisation par chèque à l'ordre de la Régie cotisations et dons de Vincennes.

LA CAISSE DES ÉCOLES

La Caisse des écoles est un établissement public communal chargé d'encourager la fréquentation péri-scolaire. Elle organise la restauration scolaire, assure la gestion des accueils de loisirs, des accueils périscolaires, des ateliers après l'école, de sport en famille et des études. Elle finance également en fin d'année scolaire les livres et récompenses. Elle dispose d'un budget annuel d'environ 10 millions d'euros consacrés en grande partie aux charges de personnel d'animation nécessaires à l'encadrement des activités périscolaires et extrascolaires. Elle est administrée par un comité présidé de droit par le maire de Vincennes, Charlotte Libert-Albanet. **Tout parent ou tout administré peut devenir sociétaire de la Caisse des écoles en y adhérant et prendre part à l'assemblée générale de mars.**

L'ÉCOLE DES PARENTS À VINCENNES

ÊTRE PARENT CE N'EST PAS TOUJOURS SIMPLE !

De plus en plus de parents se sentent démunis face aux maux qui affectent leurs enfants. Pour répondre aux besoins et demandes des parents, la municipalité a mis en place une École des parents. C'est un cycle de 6 conférences au cours desquelles un exposé théorique est fait par des professionnels, suivi d'un échange avec la salle.

LE PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEdT)

Il concerne les enfants des écoles primaires (3-11 ans), des accueils de loisirs et périscolaires (2,5-11 ans) et des séjours de vacances (6-17 ans) organisés dans le centre de vacances municipal. Le PEdT vise

à "promouvoir les valeurs républicaines et contribuer à former des personnes instruites et des citoyens éclairés". Retrouvez une synthèse du PEdT sur vincennes.fr.

LE PERSONNEL MUNICIPAL DANS LES ÉCOLES

LES AGENTS TERRITORIAUX SPÉCIALISÉS DES ÉCOLES MATERNELLES (ATSEM)

La Ville fait le choix d'affecter une Atsem dans chaque classe de maternelle, ce qui n'est pas une obligation.

Le plus souvent titulaires du CAP petite enfance, elles sont chargées d'assister les enseignants des écoles maternelles publiques. Les ATSEM assurent simultanément l'accueil, l'animation et l'assistance éducative auprès des enseignants ainsi que l'entretien des locaux et du matériel destiné aux classes. Enfin, les ATSEM encadrent les enfants durant le temps du déjeuner.

LES ANIMATEURS

Plus de 140 animateurs contribuent au bon déroulement des temps périscolaires.

LES ASSISTANTES SANITAIRES

Présents dans chaque école élémentaire afin d'accueillir les enfants pour leurs petits bobos, ces agents n'administrent aucun médicament, mais assurent le suivi des projets d'accueil individualisés (PAI) des enfants allergiques et/ou sous traitement médical particulier conclu entre les parents, l'école et la ville, et du médecin scolaire. Dans les écoles maternelles, ce suivi est effectué par le directeur d'école en lien avec l'enseignant.

LES GARDIENS D'ÉCOLES

Ils ont pour principales missions la surveillance, l'entretien et le gardiennage des établissements scolaires.

LES PARENTS D'ÉLÈVES

Les parents d'élèves sont des membres à part entière de la communauté éducative. Le dialogue avec les enseignants et autres personnels de chaque école est un élément essentiel pour la réussite de la vie scolaire. Dans chaque école, les parents des élèves scolarisés élisent leurs représentants de parents d'élèves. Cette élection a lieu début octobre. Chacun des deux parents est électeur, quelle que soit sa situation matrimoniale, sa nationalité. Ces parents d'élèves élus, réunis

en associations, défendent les intérêts moraux et matériels communs. Ces associations participent aux conseils d'écoles dans lesquels sont abordés les sujets relatifs au fonctionnement général de l'établissement (projet d'école, aide aux enfants en difficulté, travaux d'amélioration du bâtiment, organisation du périscolaire, hygiène, sécurité...) et sont associées aux instances de consultation municipales sur les sujets de l'école (projet éducatif territorial, commission restauration, carte scolaire...). L'engagement des parents comme représentants permet d'assurer la communication et les échanges entre les partenaires de la vie éducative et de suivre la réalisation des projets dans l'intérêt des enfants. Chacun peut y trouver une place participative, impliquée ou consultative.



LES ASSOCIATIONS

Adressez-vous directement à l'association de votre école.

ÉCOLE	ASSOCIATION	MAIL
École du Sud Elémentaire	APE FCPE Sud	ape.sud.vincennes@gmail.com fcpecoledusud@gmail.com
École Franklin-Roosevelt Maternelle	APEFR FCPE	contact@apefranklin.com fcpefranklinroosevelt@gmail.com
École du Nord Maternelle	Association de parents indépendants	apedunord@gmail.com
Écoles du secteur Est	APEV Est FCPE Est	apev.vincennes@gmail.com f.c.p.e.est.passelev@gmail.com
Écoles du secteur Ouest	APEVO Ouest FCPE Ouest	apev.ouest@gmail.com fcpe.vincennesouest@gmail.com
Écoles Roland-Vernaudon	FCPE Roland-Vernaudon	fcperolandvernaudon@gmail.com
Groupe scolaire Simone-Veil	FCPE Simone-Veil	fcpe.gssv@gmail.com

CONFÉRENCES 2022-2023

**Comment reconnaître
et encourager les talents
de nos enfants ?**

6 octobre 2022

**Comment préserver
son couple dans
la parentalité ?**

17 novembre 2022

**Comment donner l'envie
d'étudier à son ado
et réussir son orientation
scolaire ?**

15 décembre 2022

**Gérer l'absence
d'un des parents**

16 mars 2023

**Alcool, cannabis,
comment prendre soin
de la santé de nos ados ?**

11 mai 2023

**Comment entrer
dans la bulle de
mon adolescent ?**

15 juin 2023





L'école maternelle

Elle est composée de trois sections qui constituent le 1^{er} cycle : petite, moyenne et grande. Les sections peuvent être regroupées. L'enfant y apprend à vivre en communauté, construit son langage, développe sa motricité et découvre le monde, grâce aux différentes activités qui lui sont proposées. Ces trois années le préparent et le familiarisent avec les connaissances qu'il consolidera ensuite à l'école élémentaire.

LES ÉCOLES MATERNELLES DE VINCENNES

ÉCOLE	ADRESSE - MAIL	TÉLÉPHONE
Clément-Viénot	6 rue Clément-Viénot - ce.0941628j@ac-creteil.fr	06 24 24 22 25 (gardien) - 01 41 74 30 53
Est	110 rue Diderot - ce.0940424a@ac-creteil.fr	06 25 54 20 37 (gardien) - 01 48 08 33 56
Nord	14 rue de la Liberté - ce.0940424a@ac-creteil.fr	01 43 28 73 75 / 06 20 71 34 27 (gardien) - 01 43 28 71 64
Roland-Vernaudon	3 av. Lamartine - ce.9040466w@ac-creteil.fr	01 82 01 21 42 / 06 25 54 20 39 (gardien) - 01 43 28 33 00
Franklin-Roosevelt	3 allée Georges-Méliès - ce.0941453u@ac-creteil.fr	01 43 74 65 54 / 06 25 54 20 38 (gardien) - 01 43 74 41 37
Ouest	3 rue de l'Égalité - ce.0940431h@ac-creteil.fr	01 48 08 61 48 / 06 42 20 66 08 (gardien) - 01 48 08 01 17
Joseph-Clouet	11 rue Georges-Huchon - ce.0941818r@ac-creteil.fr	06 24 24 22 25 (gardien) - 01 43 65 42 98
Groupe Scolaire Jean-Monnet	19 av. des Murs-du-Parc - ce.0942165t@ac-creteil.fr	01 53 66 98 70 / 06 25 54 20 43 (gardien) - 01 53 66 98 80
Groupe Scolaire Simone-Veil	30/36 rue Mirabeau - ce.0942421w@ac-creteil.fr	01 43 98 69 71 / 06 10 93 68 08 (gardien) - 01 43 98 65 36

L'école élémentaire

Elle comporte cinq niveaux répartis en 2 cycles : le cycle 2 (CP-CE1 et CE2) avec l'apprentissage des fondamentaux et le cycle 3 (CM1, CM2 et classe de 6^e) cycle de consolidation.



PLUS D'INFOS SUR

www.education.gouv.fr

LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES DE VINCENNES

ÉCOLE	ADRESSE - MAIL	TÉLÉPHONE
Est-Passeleu	108 rue Diderot - ce.0940287b@ac-creteil.fr	01 82 01 21 21 / 06 25 54 20 42 (gardien) - 01 82 01 21 38
Est-Libération	106 rue Diderot - ce.0940173c@ac-creteil.fr	01 82 01 21 21 / 06 25 54 20 42 (gardien) - 01 48 08 50 52
Roland-Vernaudon	5 av. Lamartine - ce.0940215y@ac-creteil.fr	01 82 01 21 42 / 06 25 54 20 39 (gardien) - 01 48 08 59 49
Sud	8 rue du Docteur-Lebel - ce.0940213w@ac-creteil.fr	01 43 28 44 23 / 06 25 02 04 05 (gardien) - 01 43 28 18 42
Ouest	22 rue Victor-Basch - ce.0940177g@ac-creteil.fr	01 49 57 92 20 / 06 25 54 20 44 (gardien) - 01 49 57 92 27
Groupe Scolaire Jean-Monnet	19 av. des Murs-du-Parc - ce.0942165t@ac-creteil.fr	01 53 66 98 70 / 06 25 54 20 43 (gardien) - 01 53 66 98 80
Groupe Scolaire Simone-Veil	30/36 rue Mirabeau - ce.0942421w@ac-creteil.fr	01 43 98 69 71 / 06 10 93 68 08 (gardien) - 01 43 98 65 36

LES ÉCOLES PRIVÉES SOUS CONTRAT AVEC L'ÉTAT (MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES)

ÉCOLE	ADRESSE - MAIL	TÉLÉPHONE
Externat Saint-Joseph	13 rue Daumesnil - saintjoseph.direction@gmail.com	01 43 28 05 34
Notre-Dame de la Providence	41 rue de Fontenay - m.serrano@laprovidence.fr	01 43 28 03 59
Ohel-Barouch	16 rue Anatole-France - ohelbarouch@wanadoo.fr	01 43 28 30 37

LES ÉCOLES PRIVÉES HORS CONTRAT AVEC L'ÉTAT (ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ET COLLÈGE)

ÉCOLE	ADRESSE - MAIL	TÉLÉPHONE
HUB SCHOOL21	21 rue Diderot contact@hubschool21.fr - hubschool21.com	06 83 51 99 21
Montessori de Vincennes (école élémentaire et collège multilingues et innovants)	100 rue Diderot - ecolemontessorivincennes@hotmail.com	06 41 95 76 38

LES ÉCOLES PRIVÉES HORS CONTRAT AVEC L'ÉTAT

ÉCOLE	ADRESSE - MAIL	TÉLÉPHONE
Bloom school (accueil des enfants de 3 à 6 ans)	51 rue de la Bienfaisance - contact@bloomschool.fr www.bloomschool.fr	07 64 08 90 07



À NOTER !

Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) apportent aux familles conseils et accompagnement, ils favorisent l'intégration scolaire et l'acquisition de l'autonomie grâce à des moyens médicaux, paramédicaux, psychosociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés. Les interventions ont lieu dans les différents lieux de vie et d'activité de l'enfant ou de l'adolescent (domicile, crèche, école, centre de vacances...) et dans les locaux du SESSAD. L'intervention au sein de l'école peut avoir lieu en milieu ordinaire ou dans un dispositif d'intégration collective (CLIS, ULIS). À Vincennes, le SESSAD est géré par l'association Les Papillons blancs qui propose un **accompagnement et un soutien aux enfants âgés de 3 à 12 ans atteints de handicap mental**. Elle travaille en partenariat avec les enseignants des classes maternelles, élémentaires ou ULIS.

SESSAD - 01 41 74 26 10

SESSADcoursol.contact@orange.fr



Les classes spécialisées

L'UNITÉ LOCALISÉE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE

Cette classe fait partie des dispositifs d'intégration scolaire des élèves en situation de maladie ou de handicap. Elle a pour vocation de scolariser des élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives. Située à **l'école élémentaire de l'Ouest**, sa capacité maximale est de 12 places. Elle accueille tous les enfants des communes et du département situés dans la circonscription.

LES UNITÉS PÉDAGOGIQUES POUR ÉLÈVES ALLOPHONES ARRIVANTS

C'est un dispositif qui permet de scolariser des élèves du CP au CM2 nouvellement arrivés en France et ne maîtrisant pas suffisamment la langue française et les apprentissages fondamentaux pour intégrer un cursus classique. La durée de cette scolarité varie

selon les besoins de l'enfant car il s'agit de lui permettre de rejoindre au plus vite un cursus classique, sans toutefois excéder 1 an. La capacité maximale d'une UP2A est de 15 élèves provenant de la circonscription ou du département. C'est **l'école élémentaire Est-Libération** qui accueille l'UP2A de Vincennes.

LE RASED

Par ailleurs, il existe un réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté, le RASED, composé d'enseignants spécialisés, intervenant dans plusieurs écoles. Après consultation de l'enseignant de la classe et des parents, ils accueillent les enfants dans le cadre d'un soutien individualisé. Les enseignants spécialisés et les psychologues du RASED dispensent des aides spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en grande difficulté. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires

(suite en haut de la p. 23)

qu'éprouvent certains élèves. Sur Vincennes, le RASED se situe au sein des **écoles de l'Est et de l'Ouest**.

LES STAGES DE RÉUSSITE

Organisés par l'Éducation nationale pendant les vacances scolaires, ces stages de soutien s'adressent aux élèves de CM1 et CM2 ayant des difficultés. Renseignements auprès des écoles.



Le Service minimum d'accueil

Encadré par la loi du 20 août 2008, le service minimum d'accueil (SMA) permet à la ville de mettre en place un service d'accueil en cas de grève des enseignants, sous certaines conditions. Ce service est gratuit pour les familles. **L'organisation du SMA dépend du nombre d'encadrants disponibles. Il peut ne pas être mis en place si le nombre d'encadrants requis n'est pas atteint.** Les enfants sont accueillis dans les écoles par les animateurs des accueils périscolaires et/ou les ATSEM en école maternelle. Le SMA est organisé **uniquement s'il y a plus de 25 % des grévistes dans l'école**. Dans le cas contraire, renseignez-vous auprès du directeur de l'école afin de savoir comment s'organiser l'accueil des élèves dont les professeurs font grève : les enseignants non-grévistes peuvent éventuellement accueillir les enfants.

UN NOMBRE DE PLACES LIMITÉ

Le nombre de places dépend des effectifs d'encadrants disponibles ce jour-là. Les enfants non pré-inscrits ne pourront pas être admis.

DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

Les jours d'application du SMA, les enfants doivent arriver à l'accueil de loisirs entre 8 h 25 et 8 h 45 en maternelle ou entre 8 h 30 et 8 h 45 en élémentaire. Les accueils avant et après l'école et la restauration scolaire, qui sont des services municipaux, sont assurés ces jours-là aux horaires habituels dans la mesure où les agents municipaux ne sont pas en grève également. Quant à l'étude, plusieurs cas de figure se présentent quand un enseignant chargé de l'étude est en grève : soit l'enseignant est remplacé par un autre : pour le savoir, adressez-vous au responsable de l'étude, soit l'enseignant n'est pas remplacé, auquel cas les enfants sont libérés à 16 h. Vous serez informés, dès que possible, par voie d'affichage et par mail. Vous pouvez également vous adresser au responsable.

COORDONNÉES DES ACCUEILS DE LOISIRS POUR LA RÉSERVATION

Reportez-vous p. 35 (accueils de loisirs).

LA RÉSERVATION EST OBLIGATOIRE

Si vous souhaitez que votre enfant bénéficie du SMA, vous devez obligatoirement réserver. **La réservation se fait par téléphone** dès que l'affichage a été effectué sur les portes de l'établissement scolaire, auprès du directeur de l'accueil de loisirs de l'école fréquentée par votre enfant, de 7 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 19 h.



L'INFORMATIQUE : UN ÉQUIPEMENT DE POINTE

La Ville met à disposition un ordinateur en fond de classe, de la grande section de maternelle au CM2, ainsi qu'une salle informatique dans les écoles élémentaires.

De plus, chaque école élémentaire est dotée de tableaux numériques interactifs (TNI) et équipée d'un espace numérique de travail (ENT) reliés par des connexions internet permettant d'accéder à un panel de supports pédagogiques.

En outre, les écoles maternelles sont dotées d'une flotte de tablettes.



Les activités culturelles et artistiques en classe

INTERVENANTS DANS LES ÉCOLES

Pour l'année scolaire 2022-2023, la Ville met à disposition de l'Éducation nationale **8 intervenants** spécialisés en arts plastiques, art dramatique, musique, anglais et éducation physique **pour un total de 120 heures hebdomadaires**. La répartition par discipline et par école est effectuée par l'Inspection de l'Éducation nationale. Ces interventions peuvent conduire à des projets transversaux menés en collaboration avec l'ensemble du tissu culturel de la Ville.

PROJETS CULTURELS DE LA VILLE

Les enseignants sont invités à inscrire leur classe dans les projets culturels récurrents proposés par la Ville, tels que :

- Les **expositions de peintures contemporaines**.
- Les **spectacles jeune public** de la saison culturelle.

• **La Semaine de la Petite enfance** : animations ludiques et pédagogiques pour les enfants de moins de 6 ans.

- Le **festival America** tous les 2 ans.

Le prochain aura lieu en septembre 2022.

Le service Archives et patrimoine reçoit également les élèves autour d'une visite commentée de l'Hôtel de ville et des archives de la Ville.

Les sorties scolaires



Depuis de nombreuses années, la Ville contribue à organiser et financer des sorties scolaires avec ou sans nuitée. Les projets, élaborés par les enseignants, sont sélectionnés par l'inspectrice de l'Éducation nationale en fonction de leur contenu pédagogique.

LES CLASSES DE DÉCOUVERTES

Habituellement, elles sont organisées au centre de vacances municipal Les Primevères à Habère-Poche (Haute-Savoie) : classes de neige (découverte du milieu montagnard en hiver, ski alpin, raquettes, ski de fond...), et classes vertes (découverte du milieu montagnard au printemps, randonnée, etc.). Acquis en 1964 par la Ville, le centre a été équipé d'une chaufferie au bois et de panneaux solaires dans le cadre de l'Agenda 21. Exceptionnellement, en 2022 et 2023, du fait d'une rénovation complète du centre de vacances municipal, les classes de découvertes seront organisées par des prestataires extérieurs.

LES CLASSES IN SITU

La Ville organise des visites dans les quartiers et monuments de Vincennes (classes autour du patrimoine et de l'évolution architecturale de la ville,

du Château de Vincennes, etc.), des visites (classes "parc zoologique de Paris"), des animations mises en place avec des associations locales (clubs d'échecs, d'équitation, INSEP, etc.) ou des visites de sensibilisation au développement durable (partenariat avec la Cité du Développement durable) et au handicap (partenariat avec l'école de chiens guides d'aveugles). Les inscriptions aux différents types de classes sont organisées par l'enseignant. Pour les activités payantes, le règlement s'effectue auprès de l'accueil de l'Hôtel de ville et peut également se faire via l'Espace famille.

LES CLASSES INITIATIVES

La Ville soutient les projets individuels de séjours des enseignants, en finançant jusqu'à 4 projets par an (ex : classes autour de la lecture et de l'écriture, classes de mer, voyages linguistiques).

PENSEZ AU QUOTIENT FAMILIAL

Le quotient familial s'applique aux classes de découvertes. N'oubliez pas de faire calculer votre quotient familial à compter du mois de septembre dès réception de votre avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 pour une application dès le mois de janvier.

SPORT EN FAMILLE

Le samedi de 10 h à 11 h 30

Centre sportif Hector-Berlioz

Avec des animateurs sportifs qualifiés

ACTIVITÉS PAR TRANCHE D'ÂGE EN DÉBUT DE SÉANCE

De 4 à 6 ans

Déplacements dans l'espace - jeux d'adresse - motricité

De 7 à 12 ans

Multisports - initiations

Adultes

Sports collectifs



ACTIVITÉS EN FAMILLE EN FIN DE SÉANCE

Enfants et parents réunis

Activités et jeux sportifs en commun
adaptés aux compétences de chacun



Séance d'essai gratuite pour permettre
de découvrir l'activité en toute liberté !



Dates des séances transmises à l'inscription.

Renseignements : 01 43 98 65 00 ou coordinateur de l'activité : 06 03 36 69 51

Plus d'informations : vincennes.fr

AUTOUR DE L'ÉCOLE



LES MENUS

Retrouvez les menus sur vincennes.fr et grâce à un flash code affiché devant les écoles.

ALLERGIES ALIMENTAIRES

Lorsqu'un enfant présente des allergies alimentaires, un projet d'accueil individualisé (PAI) doit être réalisé à l'initiative de l'Éducation nationale et avec le médecin traitant, le médecin scolaire, la famille et la mairie.

TRI ALIMENTAIRE

Les actions de développement durable s'inscrivent également sur le temps méridien avec des bornes de tri.



La restauration

86 % des élèves de classes élémentaires et maternelles fréquentent les restaurants scolaires des établissements publics de Vincennes. Les repas élaborés par un diététicien de la société titulaire du marché de la restauration, sont examinés et validés par la Commission de restauration scolaire, composée de la conseillère municipale chargée de la restauration scolaire, de représentants de parents d'élèves élus, de directeurs d'école, de représentants de la Direction Enfance-Jeunesse et des représentants de la société titulaire du marché de restauration. Une démarche qualité a été instaurée pour évaluer au quotidien le contenu de l'assiette. 100 % des produits laitiers, fruits et légumes sont bio et toutes les viandes sont labellisées "label rouge" dès la rentrée 2022, sans oublier la présence de matières premières issues de la filière courte ou locale. Des animations et des actions spécifiques sont également mises en place régulièrement afin de développer le goût des enfants. Enfin, des actions d'éducation nutritionnelle, en liaison avec l'école, sont organisées afin de sensibiliser les enfants aux bienfaits d'une alimentation équilibrée.

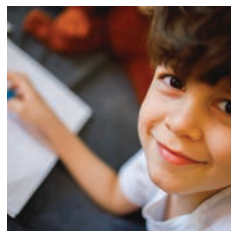
ACTIVITÉS

Des activités sont mises en place durant les temps de pause méridienne. Les activités ne sont pas obligatoires. Seuls les enfants volontaires y participent. Les activités sont menées par des encadrants de la Caisse des écoles (animateurs, ATSEM en maternelle ou des associations partenaires) et organisées par le responsable du temps méridien. Elles sont organisées sans inscription formalisée (à titre d'exemple : ateliers musicaux, jeux de société, activités manuelles, jeux sportifs, contes animés, etc.). Comme l'ensemble des activités périscolaires, l'accent est mis sur le respect des besoins de l'enfant grâce à une présence bienveillante de l'adulte. Une attention particulière est portée au besoin de repos et de détente des enfants afin de faciliter la reprise des apprentissages scolaires l'après-midi.

L'étude encadrée

Les études encadrées sont organisées par la Caisse des écoles. Les enfants peuvent être accueillis de 16 h 30 à 17 h pour un temps de pré-étude (récréation durant laquelle les enfants peuvent goûter, les familles fournissant le goûter), et de 17 h à 18 h pour le temps d'étude. Chaque enfant scolarisé dans une école élémentaire est inscrit

par défaut à l'étude. Les familles seront facturées en fonction de la présence des enfants et bénéficieront de l'application du quotient familial.



Les accueils avant et après l'école

Les élèves des écoles primaires publiques sont accueillis tous les jours dans les établissements scolaires avant et après la classe. Chaque enfant scolarisé dans une école publique est inscrit par défaut aux accueils avant et après l'école. Si votre enfant ne doit pas fréquenter les accueils, il est préférable de le signaler à l'accueil de l'Hôtel de ville ou par le biais des formulaires de contact de vincennes.fr pour procéder à sa désinscription.

QUATRE TYPES D'ACCUEILS

- **L'accueil du matin de 7 h 30 à 8 h 15** pour les écoles maternelles, **de 7 h 30 à 8 h 20** pour les écoles élémentaires.
- **Le goûter** (pour les maternelles) **de 16 h 25 à 17 h 30**. Un goûter complet est proposé à chaque enfant.
- **Le temps découverte de 17 h 30 à 18 h 15** des activités de découvertes (activités sportives, jeux, activités manuelles, d'expression) sont proposées après le temps de goûter.
- **Le temps détente** après l'étude, les ateliers après l'école ou le temps découverte. Pour les écoles maternelles, **de 18 h 15 à 19 h**. Pour les écoles élémentaires, **de 18 h ou 18 h 30 à 19 h**.



PENSEZ AU QUOTIENT FAMILIAL

Les tarifs des accueils avant et après l'école varient en fonction du quotient familial propre à chaque famille. (voir en fin de guide).

DÉCOUVREZ LES ATELIERS LORS DES PORTES OUVERTES (de 16 h 30 à 19 h)

LUNDI 5 SEPTEMBRE
À l'école Simone-Veil

MARDI 6 SEPTEMBRE
À l'école Jean-Monnet

JEUDI 8 SEPTEMBRE
À l'école de l'Ouest élémentaire

VENDREDI 9 SEPTEMBRE
Aux écoles de l'Est élémentaire

LUNDI 12 SEPTEMBRE
À l'école du Sud

Les ateliers après l'école

Les ateliers après l'école proposent aux enfants scolarisés en élémentaire à Vincennes, des activités sportives ou artistiques encadrées par des animateurs spécialisés, de 16 h 30 à 18 h 30. Les activités sont organisées de manière ludique et ne sauraient en aucun cas s'apparenter à un cours. Ce sont des activités de découverte. Des menus thématiques sont proposés et à choisir en début d'année. Chaque enfant inscrit pourra ainsi découvrir 2 activités durant l'année scolaire (1 par semestre).

Les enfants vinciens scolarisés en école privée peuvent avoir accès aux ateliers du secteur correspondant à leur lieu de résidence. Le transfert aller-retour des enfants depuis leur école est à la charge des familles.

L'horaire de début des ateliers est fixé à 17 h (temps du goûter prévu de 16 h 30 à 17 h).

LES MENUS THÉMATIQUES

- Menu expression corporelle et scénique.
- Menu sciences et culture.
- Menu expression manuelle et technique.
- Menu sports.

Les ateliers après l'école sont organisés sur les cinq secteurs suivants :

• Accueil de loisirs de l'Est

104 rue Diderot

• Accueil de loisirs Jean-Monnet

19 av. des Murs-du-Parc

• Accueil de loisirs du Sud (Roland-Vernaudon)

21 rue d'Estienne-d'Orves

• Accueil de loisirs de l'Ouest

20 rue Victor-Basch

• Accueil de loisirs Simone-Veil

30/36 rue Mirabeau

Les enfants sont accueillis dès la sortie de l'école par les animateurs, qui les conduisent dans les salles ou les gymnases concernés et les accompagnent ensuite à l'accueil de loisirs. Pour les ateliers sportifs, en fonction des lieux et des temps de trajet, la durée de l'activité comprend également le transfert aller-retour des enfants depuis leur école (publique) sur les installations sportives. Les tarifs sont fixés en fonction du quotient familial propre à chaque famille. Pour connaître le quotient familial de votre foyer, reportez-vous en fin de guide.

LES NOUVEAUTÉS

- **Ludo Fun** : cet atelier fait découvrir aux enfants la culture des jeux de société à travers des jeux de rôle et de stratégie.
- **Théâtre de marionnettes** : atelier en trois parties pour découvrir l'art de la marionnette à travers sa fabrication, sa manipulation puis sa mise en scène via la création d'un spectacle.
- **Bande dessinée** : atelier pour comprendre la fabrication d'une bande dessinée, qui initiera les enfants au dessin, à l'écriture d'une histoire et à la réalisation d'un storyboard (planche d'histoire dessinée).
- **Electro-mécano 2.0** : initiation au codage par le biais de deux outils, l'utilisation du logiciel Scratch sur l'ordinateur et la manipulation du robot abeille Bee-Bot.
- **Arts de la récup'** : activités manuelles à partir d'objets de récupération.

INSCRIPTIONS AUX ATELIERS APRÈS L'ÉCOLE

Les pré-inscriptions se font du lundi 29 août au mercredi 14 septembre par internet sur votre Espace famille.

Dès le 26 septembre, les familles qui auront obtenu une place recevront un mail de confirmation. La liste des inscrits sera affichée dans chaque accueil de loisirs ce même jour. Attention, la pré-inscription vaut engagement, conformément au règlement intérieur, sans annulation écrite (télé-service vincennes.fr) transmise **au plus tard le 21 octobre 2022.**

La pré-inscription donne lieu à facturation en cas de tirage au sort. Aucune priorité n'est donnée aux premiers pré-inscrits (tirage au sort). Vous pouvez donc venir quand vous le pouvez durant la période d'inscription. En fonction des places disponibles, votre enfant ne peut être inscrit qu'à deux "menus" au plus (une activité par semestre pour chacun des menus). Le montant de la prestation fera l'objet d'une facturation début novembre, en même temps que les activités périscolaires. Les familles n'ayant pas obtenu de place seront inscrites sur une liste d'attente.



PROGRAMME DES ACTIVITÉS PAR ACCUEIL DE LOISIRS

Les activités débuteront le 3 octobre 2022

JEAN-MONNET

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
SCIENCES ET CULTURE	ÉLECTRO-MÉCANO 2.0 LUDO FUN TOUS NIVEAUX 24 places			
SPORTS		ROLLERS - AQUATIQUE TOUS NIVEAUX 16 places	JUDO - JUIJITSU TOUS NIVEAUX 28 places	
EXPRESSION CORPORELLE ET SCÉNIQUE	THÉÂTRE DE MARIONNETTES MAGIE TOUS NIVEAUX 24 places			THÉÂTRE - DANSE TOUS NIVEAUX 28 places

SUD - ROLAND VERNAUDON

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
SCIENCES ET CULTURE		EURÉKA SCIENCES MARMITONS TOUS NIVEAUX 24 places	EURÉKA SCIENCES ÉLECTRO - MÉCANO 2.0 CP/CE1 24 places	MARMITONS ARTS ET DÉCORATION TOUS NIVEAUX 24 places
EXPRESSION MANUELLE ET TECHNIQUE	SCULPTURE ARTS PLASTIQUES TOUS NIVEAUX 24 places		ARTS PLASTIQUES GRAVURE TOUS NIVEAUX 24 places	PETITS ARCHITECTES ARTS PLASTIQUES CE2/CMS 24 places
SPORTS	SPORTS COLLECTIFS FUN SPORTS CP/CE1 28 places	TENNIS DE TABLE ARTS MARTIAUX CE2/CMS 28 places	ROLLERS SPORTS COLLECTIFS CE2/CMS 28 places	ROLLERS - ARTS MARTIAUX CP/CE1 28 places
EXPRESSION CORPORELLE ET SCÉNIQUE	DANSE - THÉÂTRE CE2/CMS 28 places	MAGIE - LUDO FUN TOUS NIVEAUX 24 places	THÉÂTRE - DANSE CP/CE1 28 places	

OUEST

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
SCIENCES ET CULTURE	MARMITONS EURÉKA SCIENCES TOUS NIVEAUX 24 places			
EXPRESSION MANUELLE ET TECHNIQUE	GRAVURE ARTS ET DÉCORATION TOUS NIVEAUX 24 places	ARTS PLASTIQUES PETITS ARCHITECTES CE2/CMS 24 places	SCULPTURE ARTS ET JARDIN TOUS NIVEAUX 24 places	
SPORTS	FUN SPORTS - JUDO CP/CE1 28 places	SPORTS COLLECTIFS JUJITSU CE2/CMS 28 places		
EXPRESSION CORPORELLE ET SCÉNIQUE			DANSE - THÉÂTRE TOUS NIVEAUX 28 places	MAGIE - LUDO FUN TOUS NIVEAUX 24 places

EST LIBÉRATION - PASSELEU

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
SCIENCES ET CULTURE	MARMITONS ARTS ET JARDIN CE2/CMS 24 places			
EXPRESSION MANUELLE ET TECHNIQUE	PETITS ARCHITECTES POTERIE CE2/CMS 24 places	ARTS DE LA RÉCUP' POTERIE CP/CE1 24 places	ARTS ET DÉCORATION POTERIE CP/CE1 24 places	GRAVURE ARTS DE LA RÉCUP' CE2/CMS 24 places
SPORTS	TENNIS DE TABLE JUJITSU CP/CE1 28 places	FUN SPORTS SPORTS COLLECTIFS CE2/CMS 28 places	ROLLERS SPORTS COLLECTIFS CE2/CMS 28 places	FUN SPORTS SPORTS COLLECTIFS CP/CE1 28 places
EXPRESSION CORPORELLE ET SCÉNIQUE	THÉÂTRE - DANSE CP/CE1 28 places	THÉÂTRE - DANSE CE2/CMS 28 places	MAGIE THÉÂTRE DE MARIONNETTES TOUS NIVEAUX 24 places	

SIMONE VEIL

	LUNDI	MARDI	JEUDI
SCIENCES ET CULTURE			MARMITONS PETITS ARCHITECTES TOUS NIVEAUX 24 places
SPORTS	SPORTS COLLECTIFS FUN SPORTS TOUS NIVEAUX 28 places		
EXPRESSION MANUELLE ET TECHNIQUE		GRAVURE BANDE DESSINÉE TOUS NIVEAUX 24 places	



À NOTER !

Les enfants souffrant de problèmes de santé, de troubles du comportement ou étant en situation de handicap peuvent être accueillis en accueil de loisirs. Vous pouvez prendre contact avec le service des activités périscolaires au 01 43 98 65 56.

* Maternelle Clément-Viénot : enfants accueillis à l'accueil de loisirs maternel Jean-Monnet.

* Élémentaire Roland-Vernaudon : enfants accueillis à l'accueil de loisirs élémentaire du Sud.

LA CHARTE DE L'ANIMATEUR

Établie en concertation avec les directeurs des Accueils de loisirs, elle a pour objectif de rendre accessible et visible le cadre de travail mis en place dans les accueils péri et extra-scolaires de Vincennes. Ce cadre doit permettre aux animateurs d'assurer un accueil sécurisé et bienveillant de chaque enfant afin de leur proposer des activités dans un environnement serein et épanouissant. La charte peut être consultée sur vincennes.fr.



Les accueils de loisirs

Les accueils de loisirs prennent en charge les enfants le mercredi, **sur réservation**, et pendant les vacances scolaires. Ils sont ouverts à tous les enfants habitant à Vincennes ou scolarisés dans une école publique ou privée, de leur entrée en maternelle jusqu'au CM2. Il existe un accueil de loisirs dans chaque école primaire (maternelle et élémentaire) publique de Vincennes, sauf exceptions*. À la rentrée, les équipes des accueils de loisirs invitent les parents à une "porte ouverte". Elles restent toute l'année à la disposition des familles, pour échanger et communiquer sur les activités proposées.

OBJECTIFS

Le PEdT (p.18) vise à favoriser l'épanouissement individuel de l'enfant tout en encourageant les rencontres. Cela passe par des projets qui :

- **Permettent à chaque enfant de vivre un temps de détente**
- **Favorisent l'épanouissement individuel** de chaque enfant dans le respect de ses besoins et envies en reconnaissant et valorisant ses compétences
- **Permettent à l'enfant de développer son esprit critique**, de faire des choix, de découvrir des pratiques et techniques variées, notamment en groupe
- **Permettent l'intégration d'enfants en situation de handicap** ou atteints de troubles de la santé et/ou du comportement

LA RESTAURATION PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Le calendrier est le même que celui de réservation pour l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires avec la possibilité de réserver jusqu'à 2 semaines avant la période de vacances scolaires concernée. Pour les vacances scolaires de la Toussaint, les familles pourront réserver jusqu'au lundi 10 octobre inclus. Toutes les modalités sont précisées dans les règlements accessibles sur vincennes.fr et sur l'Espace famille.

HORAIRES DES ACCUEILS DE LOISIRS

MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES (JOURS OUVRÉS)

- Accueil de loisirs de 7 h 30 à 19 h
- Arrivée de 7 h 30 à 9 h
- Sortie uniquement à 12 h
- Entrée ou sortie de 13 h à 13 h 30 (après le repas)
- Sortie de 17 h à 19 h
- Un accueil à la demi-journée est possible **sans modification de tarif.**

ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS / ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

ACCUEIL DE LOISIRS	ADRESSE	TÉLÉPHONE
Maternelle Est	110 rue Diderot	01 43 65 53 67 - 06 03 36 69 12
Maternelle Nord	14 rue de la Liberté	01 43 28 72 80 - 06 03 36 69 31
Roland-Vernaudon	22 rue d'Estienne-d'Orves	01 58 64 05 89 - 06 03 36 69 36
Franklin-Roosevelt	28 rue des Vignerons	01 43 74 65 55 - 06 03 36 69 51
Maternelle Ouest	3 rue de l'Égalité	01 71 33 64 46 - 06 03 36 69 54
Jean-Monnet	19 av. des Murs-du-Parc	01 53 66 98 82 - 06 18 10 44 06
Clément-Viénot	6 rue Clément-Viénot	01 43 28 44 97 - 06 03 36 69 23
Joseph-Clouet	11 rue Georges-Huchon	01 58 64 22 89 - 06 03 36 70 12
Simone-Veil	30/36 rue Mirabeau	01 43 98 69 89 - 06 08 15 62 94

ACCUEILS DE LOISIRS ÉLÉMENTAIRES / ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

ACCUEIL DE LOISIRS	ADRESSE	TÉLÉPHONE
Est-Libération/Passesleu	106 rue Diderot	01 41 93 60 07 - 06 03 36 69 78
Sud	8 rue du Docteur-Lebel	01 43 28 47 48 (Accueil de loisirs) - 06 03 36 69 88 01 41 93 71 15 (Accueil périscolaire)
Ouest	20 rue Victor-Basch	01 49 57 92 25 - 06 24 76 66 08
Jean-Monnet	19 av. Murs-du-Parc	01 53 66 98 82 - 06 18 10 44 06
Roland-Vernaudon	5 av. Lamartine	01 58 64 05 89 - 06 18 10 44 27
Simone-Veil	30/36 rue Mirabeau	01 43 98 69 89 - 06 08 15 62 94

LE COLLÈGE ET LE LYCÉE



Le collège

L'admission dans un collège vincennois est réservée aux élèves dont le représentant légal est domicilié à Vincennes. Sauf cas particulier (déménagement...), l'affectation des enfants dans le collège de secteur est automatique. La sectorisation des collèges est disponible sur le site de l'académie (www.ac-creteil.fr).

INSCRIPTION

Dès le mois de mars, le directeur de l'école élémentaire remet aux familles un dossier d'inscription au collège à remplir. Une fois la décision de passage prise, un avis d'affectation est adressé. Dès réception de cet avis, les familles doivent prendre contact avec le collège pour confirmer l'inscription.

LES COLLÈGES PUBLICS DE VINCENNES

ÉTABLISSEMENT	ADRESSE	TÉLÉPHONE	MAIL
Hector-Berlioz	8 av. Antoine-Quinson	01 43 28 32 82	ce.0941598b@ac-creteil.fr
Saint-Exupéry	Cours des Maréchaux*	01 48 08 50 51	ce.0940793b@ac-creteil.fr
Françoise-Giroud	14-16 rue Leroyer	01 41 79 66 60	ce.0942188t@ac-creteil.fr

COLLÈGE PRIVÉ SOUS CONTRAT

ÉTABLISSEMENT	ADRESSE	TÉLÉPHONE	MAIL
Notre-Dame de la Providence	41 rue de Fontenay	01 43 28 03 59	www.laprovidence.fr/contact

* Locaux utilisés pour une durée correspondant à celle des travaux à venir sur le site originel du collège Saint-Exupéry, rue de la Liberté.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le département a la charge des collèges, la région celle des lycées. À ce titre, ces collectivités assurent la construction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement de ces établissements, comme le fait la Ville pour les écoles maternelles et élémentaires.



NOCTURNES DE LA MÉDIATHÈQUE CŒUR DE VILLE

Voir p. 44

Le lycée

L'affectation dans le lycée de secteur est automatique, selon la zone d'habitation de l'élève et le cursus choisi. Une dérogation peut néanmoins être demandée auprès de l'inspection académique par l'élève au moment de sa demande d'orientation.

UN FUTUR LYCÉE

Une action commune des villes de Vincennes et Fontenay-sous-Bois a permis de réserver la parcelle située entre les rues DeFrance de la Jarry et Émile-Dequen, pour y créer un lycée. Après des années de procédure, le site accueille, depuis l'automne 2021, les travaux d'édification par la région Île-de-France du futur lycée de Vincennes, établissement de secteur à sections internationales. La Ville édifie sur le même site un nouveau complexe sportif, destinée aux lycéens et aux associations locales, et qui doit ouvrir en 2023.

CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (CIO)

Le CIO est ouvert à tous les jeunes (élèves, étudiants, apprentis, non scolaires), parents d'élèves et adultes (en recherche de projet professionnel ou de formation) et permet de : vous informer sur les professions, le système éducatif, les formations, demander des conseils, envisager un projet de formation personnelle et d'insertion professionnelle, choisir des études et un secteur professionnel en fonction de vos goûts, aptitudes et personnalité. Consultation libre et anonyme. Entretiens personnalisés sur rendez-vous.

CIO (CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION)

Directeur : M. François-Marie Brunel

46 av. du Château 01 43 28 04 73

cio.vincennes@ac-creteil.fr

LES LYCÉES PUBLICS DE VINCENNES

LYCÉE	ADRESSE	TÉLÉPHONE	MAIL
Hector-Berlioz (Général/Technologique)	8 av. Antoine-Quinson	01 43 28 32 82	ce.0940124z@ac-creteil.fr
Jean-Moulin (Professionnel)	8 rue du Docteur-Lebel	01 43 28 44 42	ce.0940143v@ac-creteil.fr

LES LYCÉES PRIVÉS SOUS CONTRAT

LYCÉE	ADRESSE	TÉLÉPHONE	MAIL
Notre-Dame de la Providence	41 rue de Fontenay	01 43 28 03 59	www.laprovidence.fr/contact
Gregor-Mendel (Pro/Techno)	205 rue de Fontenay	01 49 57 97 00	contact@gregormendel.org
Claude-Nicolas Ledoux (Pro/Techno)	18 bis rue de Belfort	01 48 08 11 21	secretariat@ebtp.info



LE SAVIEZ-VOUS ?

Tout au long de l'année, La Médiathèque et le Carré proposent à tous ceux qui souhaitent réviser leurs examens des espaces de travail adaptés (mise à disposition de dictionnaires, de postes internet...)

LES LOISIRS





Les séjours de vacances

La Ville propose chaque année des séjours de vacances variés aux enfants et aux jeunes de 4 à 17 ans. **Des mini-séjours sont organisés pour les enfants âgés de 4 à 6 ans** fréquentant les accueils de loisirs maternels. Encadrés par des animateurs que les enfants connaissent, ils sont de courte durée (5 jours maximum) et ont lieu durant les vacances scolaires. Pendant les vacances d'hiver, **des séjours d'hiver** sont organisés par la Ville pour les 6-17 ans. Pendant les vacances de printemps, un **séjour à dominante culturelle ou en lien avec la découverte du milieu naturel** est organisé pour les 6-14 ans.

L'été, pour les 6-17 ans, la Ville propose une vaste palette de séjours à la mer, à la montagne ou à la campagne, avec des thématiques variées (séjour bord de mer et d'équitation pour les enfants, séjour linguistique et de découverte d'un pays pour les adolescents). Nouveauté : un séjour tourisme durable en itinérance vélo ou train, en France ou à l'étranger sera au programme des séjours de l'été 2023

Exceptionnellement en 2023 le centre de vacances municipal d'Habère-Poche situé en Haute-Savoie, dans lequel ont lieu habituellement les séjours d'hiver, de printemps et certains séjours d'été, **sera fermé pour rénovation**. Une offre de séjours à la montagne sera proposée aux enfants et aux adolescents, organisés par des prestataires extérieurs.



À NOTER !

Le quotient familial s'applique aussi aux séjours de vacances et aux mini-séjours. N'oubliez pas de le faire calculer à compter du mois de septembre pour une application dès le début des séjours de janvier. Aucune rétroactivité n'est possible (voir p. 51).

HORAIRES

EN PÉRIODE SCOLAIRE

Mardi, jeudi et vendredi de 15 h à 18 h 45, mercredi de 13 h 30 à 18 h 45, samedi de 12 h 30 à 18 h 45.

PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES ET LES DEUX SEMAINES PRÉCÉDANT LES VACANCES D'ÉTÉ

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13 h à 18 h 45, mercredi de 12 h à 18 h 45. Des activités ponctuelles peuvent également être proposées en matinée ou en soirée

Les Espaces jeunes

La ville accueille les adolescents âgés de 11 à 15 ans au sein des Espaces jeunes. Une équipe d'animateurs professionnels encadre et accompagne les jeunes.

Des activités variées sont proposées

tout au long de l'année : sport, stages et ateliers thématiques, multimédia (internet, jeux, montage vidéo...), sorties (musées, cinéma, parcs de loisirs...). Les jeunes peuvent aussi participer à des ateliers liés à des projets pédagogiques thématiques annuels (exemple : atelier développement durable, sports olympiques...). Les espaces jeunes organisent le Mini-raïd tous les ans au mois d'octobre (épreuves sportives en équipe pour les 9-15 ans) et participent à de nombreux événements et animations à l'échelle des quartiers et de la ville (Téléthon, Journée des rêves, l'Est en fête...)

• Espace jeunes de l'Ouest

10 av. Georges-Clemenceau
01 43 65 99 90
espace-jeunes@vincennes.fr

• Espace jeunes de l'Est

104 rue Diderot
01 53 66 96 00
espace-jeunes@vincennes.fr

Le Carré

Lieu de valorisation des passions, dans lequel les musiciens disposent d'un **studio de répétition**, où des **expositions** sont régulièrement organisées. Le Carré propose également de nombreuses animations et ateliers toute l'année et en été : soirées à thèmes, activités culturelles et artistiques... Au printemps, le Tremplin des jeunes talents vincennois rassemble musiciens et danseurs, artistes

scéniques et visuels. Le Carré est aussi un lieu de rencontre informel et d'échange pour les jeunes. La structure met également à disposition des jeunes, des salles en fonction de leurs projets ou activités. Des dispositifs d'information et de prévention sont par ailleurs à la disposition des jeunes et la structure accueille également la Mission locale pour l'Emploi (voir p. 47).

HORAIRES

En période scolaire mardi, jeudi, vendredi de 12 h à 14 h et de 16 h à 20 h, mercredi de 14 h à 20 h, samedi de 13 h à 19 h

Pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi de 14 h à 20 h

RENSEIGNEMENTS

1 rue de l'Égalité
01 71 33 64 40
lecarré@vincennes.fr



Le sport

La qualité des équipements municipaux permet aux associations sportives vincennoises de proposer un grand nombre de disciplines à destination des jeunes. De multiples activités sont également organisées par la ville pour les enfants, avec ou sans leurs parents sans oublier les manifestations telles que la Fête du Sport, les animations d'été ou la patinoire.

ASSOCIATIONS SPORTIVES

Les associations vincennoises proposant des activités sportives sont très nombreuses. Vous pouvez les retrouver dans le Guide des associations qui paraît avant l'été. Il est disponible à l'Hôtel de ville, à Cœur de ville et à la Maison des associations, ainsi que sur vincennes.fr.

SPORT EN FAMILLE

Le samedi matin de septembre à juin au centre sportif Hector-Berlioz, les familles peuvent s'essayer à différents sports sous la direction d'éducateurs sportifs qualifiés. Une séance d'essai vous sera proposée dès la rentrée

pour vous permettre de découvrir l'activité en toute liberté. Tandis que les enfants pratiquent des activités de motricité, de déplacements dans l'espace, de jeux d'adresse (4-6 ans) ou de multisports et découvertes (7-12 ans), les adultes se retrouvent autour de sports collectifs. En fin de matinée, tous se réunissent autour d'une activité ou d'un jeu sportif adapté aux possibilités de chacun.

Attention : l'inscription doit comprendre au minimum un parent et un enfant âgé de 4 à 12 ans. Elle est possible aux dates suivantes : le 3 septembre 2022 (journée des associations), le 10 septembre 2022 (journée d'essai du 1^{er} trimestre), le 7 janvier 2023 (journée d'essai du 2^e trimestre) et le 1^{er} avril 2023 (journée d'essai du 3^e trimestre) directement au centre sportif Hector-Berlioz.

SPORTS EN FAMILLE

LES TARIFS TRIMESTRIELS 2022/2023

1 couple + 1 enfant : 78 €
1 parent + 1 enfant : 55 €
Enfant supplémentaire : 17 €

LES TARIFS ANNUELS 2022/2023

1 couple + 1 enfant : 216 €
1 parent + 1 enfant : 150 €
Enfant supplémentaire : 44 €

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Coordinateur de l'activité
06 03 36 69 51

PASS'SPORT

Les Vincennois de 11 à 20 ans peuvent, pratiquer le basket, le badminton, la danse, le skateboard ou encore le football en salle librement environ deux dimanches par mois, sous la responsabilité d'un animateur municipal.

Renseignements et inscriptions
01 71 33 64 40 lecarre@vincennes.fr



NOCTURNES DE LA MÉDIATHÈQUE CŒUR DE VILLE

L'espace adultes de la Médiathèque de Cœur de Ville est ouvert en nocturne chaque mardi et jeudi de 19 h à 22 h 30, afin d'accueillir les Vincennois souhaitant disposer d'un espace de travail calme et confortable.

TARIFS

L'inscription au réseau des Médiathèques est gratuite pour les enfants vincennois (ou scolarisés à Vincennes) de moins de 13 ans et s'élève à 13 € (gratuit sous certaines conditions) pour les 13 - 24 ans. Rendez-vous sur biblio.vincennes.fr et sur la page facebook Médiathèques de Vincennes pour connaître les services offerts, consulter le catalogue en ligne, connaître les prochaines animations...

La culture

LES MÉDIATHÈQUES

Le réseau des Médiathèques, composé de trois bibliothèques de quartier et de la Médiathèque à Cœur de ville, met à la disposition du jeune public des espaces de lecture, de travail et des collections spécifiques. Romans, bandes-dessinées, albums, CD, DVD, contes en tous genres sont réunis pour satisfaire les appétits de lecture des tout-petits jusqu'à ceux des adolescents. Toutes les médiathèques proposent des postes internet avec des sites de jeux et de recherche spécialement conçus pour les jeunes.

À Cœur de ville, la médiathèque dispose également d'un espace numérique qui organise ponctuellement des ateliers pour eux. Des animations pour la jeunesse sont par ailleurs régulièrement organisées : séances de lecture (Croc'histoires pour les 2-3 ans et 3-6 ans, l'Heure du conte pour les 4-7 ans), spectacles, ateliers, rencontres avec des écrivains, Bibliothèques au jardin, club de lecture ado, expositions. En dehors des horaires d'ouverture au public, les bibliothécaires accueillent régulièrement des crèches ainsi que des classes de lycée, de collège et des écoles primaires.

wifi gratuit dans toutes les bibliothèques.

MÉDIATHÈQUE	ADRESSE	TÉLÉPHONE
Médiathèque Cœur de Ville	98 rue de Fontenay	01 43 98 67 50
Bibliothèque Sud Alfred-de-Vigny	3 rue du Maréchal-Maunoury	01 43 74 16 26
Bibliothèque Est Denis-Diderot	162 rue de La Jarry	01 43 74 66 43
Bibliothèque Ouest Christine-de-Pisan	9 rue de Lagny	01 43 28 96 15

LE CONSERVATOIRE MUNICIPAL

Fréquenté par près de 1 000 élèves, agréé par le Ministère de la Culture, le Conservatoire municipal a pour mission d'assurer une formation visant à l'autonomie dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Il propose dès 4 ans des cours d'éveil, dès 6 ans, des ateliers découverte d'instruments et une initiation à la danse, à partir de 7 ans, l'apprentissage d'un instrument couplé à la formation musicale, l'initiation à la danse classique ou jazz, et à partir de 8 ans des cours de danse classique ou jazz.

Quant aux cours d'art dramatique, ils s'adressent aux adultes et adolescents à partir de 15 ans. Jouer avec d'autres étant fondamental dans l'apprentissage d'un instrument, les pratiques collectives sont obligatoires (chorales, orchestres, musique de chambre...), et les élèves se produisent régulièrement lors d'auditions et de concerts du Conservatoire.

RENSEIGNEMENTS, INSCRIPTIONS, TARIFS

- Pour les disciplines d'éveil uniquement : éveil musique et danse pour les enfants de 4 et 5 ans, ateliers découverte musique et initiation danse pour les enfants de 6 ans, une période de pré-inscription spécifique est ouverte dès le mois d'avril, à l'issue de laquelle les places disponibles sont attribuées après un tirage au sort (courant mai). Le secrétariat du Conservatoire informera chaque famille de l'issue de sa demande.
- Pour toutes les autres disciplines, la période de pré-inscription a lieu à partir de mai. Les places sont attribuées après les réinscriptions, au plus tard dans la deuxième semaine de septembre, en tenant compte de différents critères dont l'ordre d'arrivée des demandes (critères consultables sur vincennes.fr).

**Reprise des cours le lundi
5 septembre 2022.**

RENSEIGNEMENTS

01 43 98 68 68 - vincennes.fr, rubrique Conservatoire

LE CINÉMA JEUNE PUBLIC

LES TOILES DES ENFANTS

Des séances de ciné-goûters sont proposées aux enfants à partir de 4 ans, les samedis à 15 h à l'Espace Sorano.

Plus d'informations sur le tract dédié et sur vincennes.fr

LES SPECTACLES JEUNE PUBLIC

Retrouvez les spectacles jeune public dans la brochure de la saison culturelle.

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS

01 43 98 68 87

vincennes.fr ou à la billetterie de l'Hôtel de ville

LES ASSOCIATIONS CULTURELLES

Les activités culturelles proposées par les associations sont très diverses et nombreuses : arts plastiques, informatique, théâtre, musique, jeux... Retrouvez-les dans le Guide des associations qui paraît avant l'été. Il est disponible à l'Hôtel de ville, Cœur de ville et à la Maison des associations.

DÉCOUVERTES EN FAMILLE

PARCOURS LUDIQUE ET MULTIMÉDIA DANS LA VILLE

Circuit multimédia proposé aux familles sous la forme d'un jeu de piste téléchargeable (sur un support MP3 ou MP4) sur vincennes.fr. Tablettes disponibles gratuitement à l'Office de tourisme.

LES ÉNIGMATIQUES

Dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire, 3 parcours-découvertes intitulés Les Énigmatiques sont proposés au départ de l'office de tourisme. Ils sont destinés aux familles et comportent jeux de pistes, énigmes, décryptages pour circuler, apprendre et observer la ville. Disponibles gratuitement à l'Office de tourisme.



À NOTER !

Le quotient familial s'applique au Conservatoire. Pour les familles dont l'un des enfants fréquente les activités péri et extra scolaires, il suffit de présenter la carte de quotient familial, le courriel confirmant la tranche de QF ou les documents permettant d'établir le quotient (avis d'imposition, versement CAF).

CINÉ JUNIOR

Festival international de cinéma jeune public en Val-de-Marne à partir de 2 ans. Plus d'informations sur vincennes.fr

L'ESPACE SORANO

Cette association propose également des spectacles à destination du jeune public. Retrouvez-les dans la brochure de la saison culturelle.

Espace Sorano

16 rue Charles-Pathé

01 43 74 73 74

espacesorano.com

VISITES-ATELIERS POUR LES 5-10 ANS

Des ateliers thématiques sont programmés pendant les vacances (jeux de piste, ateliers créatifs...).

Renseignements Office de tourisme

01 48 08 13 00

Vincennes-tourisme.fr

JEUNE ET CITOYEN





Le Carré

Labellisé **Point information jeunesse**, cette structure permet aux jeunes de s'informer et de se documenter sur **l'enseignement, la formation professionnelle, les métiers, les jobs d'été** (notamment grâce à un **forum annuel**), **la mobilité internationale, le logement, le droit, la santé, ou encore les loisirs** et propose aussi une aide à la rédaction (curriculum vitae et lettre de motivation) et aux techniques de recherches d'emplois. Quatre postes informatiques sont en libre accès et des petites annonces sont régulièrement affichées. Le Carré accueille aussi la **Mission locale pour l'emploi**. Le Carré propose **des actions collectives de prévention de santé publique** ainsi que des permanences d'écoute et d'accompagnement tenues par un psychologue deux fois par mois. Les **actions citoyennes** des jeunes y ont aussi leur place dans le cadre des Aides à projets jeunes et du Conseil des jeunes (voir p. 49). Les locaux permettent aux jeunes de venir travailler seul ou en groupe dans des espaces réservés. Pour finir, le Carré propose des espaces dédiés à la culture et un programme d'animations de loisirs (voir p. 42).

RENSEIGNEMENTS

1, rue de l'Égalité - 01 71 33 64 40
lecarre@vincennes.fr

STAGES BAFA

Chaque année, deux formations théoriques qui constituent le premier des trois stages du BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur), sont organisées pendant les vacances de printemps et durant les vacances d'automne, pour les Vincennois âgés d'au moins 17 ans à un tarif avantageux. Retraits des dossiers au Carré ou sur vincennes.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

EN PÉRIODE SCOLAIRE

Mardi, jeudi, vendredi
De 12 h à 14 h
et de 16 h à 20 h
Mercredi de 14 h à 20 h
Samedi de 13 h à 19 h

PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Lundi au vendredi
de 14 h à 20 h

MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI (MLE)

La mission locale des villes du nord du bois est un **espace d'accueil au service des jeunes âgés de 16 à 25 ans**.

Chaque jeune accueilli bénéficie d'un suivi personnalisé et individuel tout au long de ses démarches. La mission locale apporte des réponses aux questions d'emploi, de formation mais aussi sur le logement ou la santé. Son but est d'aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle.

1, rue de l'Égalité
(Le Carré)
01 71 33 64 50
contact@mlnbv.org

EXEMPLE DE RÉALISATIONS

La Capsule Temporelle, Pass'sport (libre accès à un gymnase deux dimanches par mois), Tremplin des jeunes talents vincennois, Urban session, découverte des institutions européennes, festival de la Jeunesse...



RENSEIGNEMENTS

LE CARRÉ

01 71 33 64 40

conseil-jeunes@vincennes.fr

L'engagement citoyen

La municipalité s'est engagée à soutenir activement le développement des outils d'éducation à la citoyenneté. C'est pour cette raison que le Conseil municipal des enfants, puis le Conseil des jeunes de Vincennes, ont été conçus en collaboration avec les jeunes Vincennois.

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Créé en février 1999, le Conseil municipal des enfants (CME) donne la possibilité aux enfants vincennois scolarisés en CM2 et 6^e de s'exprimer sur la vie de leur ville. Il permet également un apprentissage actif de la démocratie, et à la municipalité d'écouter les propositions des enfants et de les consulter. Les jeunes conseillers se réunissent en commission chaque semaine. Le CME est également placé sous le signe de l'apprentissage de la citoyenneté, puisque les jeunes élus profitent de leur mandat pour se familiariser avec les différentes institutions (mairie, conseil départemental, conseil régional, Assemblée nationale ou Sénat). Ils participent aussi régulièrement à l'ensemble

des cérémonies officielles, notamment patriotiques, organisées par la ville. L'objectif est de faire découvrir la ville aux jeunes conseillers, sous différents aspects : histoire, habitants, activités, transports, culture...

Le 24^e Conseil municipal des enfants sera élu en octobre 2022, après une campagne électorale qui sera organisée dans les six établissements scolaires.

LE CONSEIL DES JEUNES DE VINCENNES

Le Conseil des jeunes de Vincennes (CJV) offre la possibilité aux jeunes de construire des projets et d'être sollicités par les élus afin d'émettre un avis consultatif sur les domaines les concernant. Il favorise une sensibilisation des jeunes aux questions de

(suite en haut de la p. 49)

société afin qu'ils s'engagent de manière constructive dans la vie de la cité. Il leur permet aussi de réaliser des projets variés en lien avec les dispositifs municipaux, départementaux et régionaux existants. Le CJV est composé de membres permanents volontaires âgés de 15 à 20 ans résidant ou scolarisés à Vincennes. Ils sont membres pour une année, avec une possibilité de renouvellement jusqu'à leurs 20 ans révolus (dans la limite de 2 années). Un appel à candidatures est effectué en début d'année scolaire.



Les aides à projets jeunes

La Ville participe depuis plusieurs années à la réalisation de projets portés par des jeunes âgés de 17 à 25 ans. Elle peut attribuer, sur dossier, une aide financière permettant de mener à terme leurs actions.

CRITÈRES DE PRÉSENTATION D'UN PROJET

Les jeunes doivent être âgés de 17 à 25 ans et être obligatoirement domiciliés à Vincennes. Les projets doivent être écrits et motivés, présenter un budget détaillé précisant la participation fixée par le ou les participant(s), déterminer les engagements du ou des demandeur(s) à l'égard de la ville, mettre en évidence un intérêt particulier pour la ville et exprimer les motivations des jeunes ainsi que l'enrichissement personnel qu'ils tireront de cette expérience. Le projet doit s'inscrire dans une démarche de développement durable. La commission d'attribution de cette aide se déroule une fois par an (au printemps). Les dossiers peuvent bénéficier d'un suivi personnalisé pour chacune des étapes du montage du projet.

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

PROJET SOLIDAIRE

Deux jeunes passionnés d'aviation ont fait découvrir le monde de l'aviation à de jeunes enfants autistes via des baptêmes de l'air.

RÉALISATION D'UN PODCAST

Création d'un podcast sur l'architecture, l'urbanisme et la communauté humaine de Vincennes notamment.

RENSEIGNEMENTS

Le Carré 1, rue de l'Égalité - 01 71 33 64 40
lecarre@vincennes.fr - vincennes.fr

PASS'JEUNES

Dédié aux jeunes de 15-25 ans habitant ou scolarisés à Vincennes, il permet, sur présentation du pass', de bénéficier d'offres commerciales, culturelles, sportives et associatives dans différents lieux de Vincennes. Le pass' nominatif est délivré pour un an gratuitement auprès du Carré aux heures d'ouverture.

LA PAGE FACEBOOK VINCENNES JEUNES ET LA PAGE INSTAGRAM LECARRÉ. VINCENNES

vous permettent de retrouver les actualités du Carré, du Conseil des Jeunes, des Aides à Projets Jeunes...

À NOTER !

Les tarifs des autres prestations périscolaires et extrascolaires proposées par la ville de Vincennes et la Caisse des écoles (classes de découverte, séjours de vacances, mini-séjours...) seront fixés ultérieurement. Vous pouvez effectuer une simulation de votre quotient familial sur vincennes.fr. Par ailleurs, si vous n'avez pas encore effectué l'inscription scolaire de votre enfant, veuillez vous reporter p. 8 pour plus d'informations.

Vous pouvez aussi faire cette démarche en ligne avec le compte citoyen. Rendez-vous sur vincennes.fr

ATTENTION !

Si vous n'avez pas fait calculer votre quotient familial, le tarif maximal vous sera appliqué pour l'ensemble des prestations. Cependant, dès le lendemain de la présentation des justificatifs, le nouveau quotient prendra effet mais sans rétroactivité. **Pour les séjours, le quotient familial doit être calculé au moment de la préinscription.**

* Obtenus en divisant par 12 les revenus déclarés (salaires et revenus annexes) figurant sur le dernier avis d'imposition auxquels sont ajoutées les éventuelles allocations familiales et sont déduites les pensions alimentaires versées.

Tarifs et quotient familial

Le quotient familial est calculé en fonction des revenus de la famille figurant sur le dernier avis d'imposition sur les revenus. Il est obtenu en divisant la somme des revenus moyens mensuels* par le nombre de parts fiscales.

REVENUS MOYENS MENSUELS*
NOMBRE DE PARTS FISCALES

Le quotient familial doit être calculé chaque année, entre les mois de septembre et décembre, pour une application à compter du 1^{er} janvier de l'année suivante. Il s'applique à la restauration scolaire aux accueils de loisirs, aux accueils périscolaires, aux études et ateliers après l'école, au Conservatoire ainsi qu'aux séjours de vacances, aux mini-séjours et aux classes de découvertes organisées dans le centre de vacances municipal. Votre quotient familial vous sera communiqué et devra être conservé par chaque famille.

COMMENT FAIRE CALCULER VOTRE QUOTIENT FAMILIAL ?

Un téléservice dédié au calcul du quotient familial est disponible sur le compte citoyen : Rendez-vous sur vincennes.fr, rubrique famille.

Il est recommandé d'effectuer vos démarches par internet via le compte citoyen, il peut néanmoins être effectué directement auprès de l'accueil de l'hôtel de Ville ou par correspondance en adressant les copies des documents nécessaires à l'adresse suivante : **Mairie de Vincennes**
Calcul du quotient familial
53 bis rue de Fontenay, BP 123
94304 Vincennes cedex

La carte de quotient familial vous sera alors remise ou adressée par mail ou le cas échéant par courrier en cas de démarche effectuée par correspondance.

DOCUMENTS NÉCESSAIRES

POUR LE QUOTIENT FAMILIAL 2022

- Avis définitif d'imposition 2021 sur les revenus 2020.
- Notification des droits et paiements de la CAF.

POUR LE QUOTIENT FAMILIAL 2023

- Avis définitif d'imposition 2022 sur les revenus 2021.
- Notification des droits et paiements de la CAF.
- L'avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu (ASDIR) ne sera pas accepté.

SELON VOTRE SITUATION

- Attestation de paiement Pôle emploi.
 - En cas de naissance intervenue au cours de l'année, le livret de famille ou l'acte de naissance de l'enfant.
 - En cas de séparation intervenue au cours de l'année, le jugement de divorce précisant votre qualité de responsable légal et titulaire de la résidence de l'enfant.
 - Une aide peut être accordée aux familles situées en tranche A pour les séjours de vacances organisés par la Ville.
- Renseignements :** Centre communal d'action sociale - 01 43 98 67 43 ou 44.

Enfin, en cas de changement de situation personnelle ou professionnelle en cours

d'année, vous pouvez faire recalculer votre quotient familial. Il est recommandé d'effectuer vos démarches par internet ou par correspondance en adressant les copies des documents nécessaires à l'adresse suivante :

Mairie de Vincennes - Calcul du quotient familial
53 bis rue de Fontenay, BP 123
94304 Vincennes cedex

La carte de quotient familial vous sera alors adressée par mail ou le cas échéant par courrier.

ACTIVITÉS	TRANCHES	A 0 à 400	B 401 à 800	C 801 à 1200	D 1201 à 1600	E 1601 à 2000	F 2001 à 2400	G 2401 à 2800	H 2801 à 3200	I 3201 à 3800	J Plus de 3800	NV*
MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES	Accueil du matin (à partir de 7h30)	0,75 €	1,00 €	1,20 €	1,45 €	1,65 €	1,85 €	2,10 €	2,30 €	2,60 €	2,85 €	3,10 €
	Accueil de loisirs mercredis et vacances (de 7h30 à 19h max.)	2,95 €	4,60 €	6,05 €	8,25 €	9,45 €	10,45 €	12,65 €	14,85 €	15,95 €	17,05 €	18,15 €
MATERNELLES	Repas maternelle (de 11h25 à 13h15)	0,50 €	1,75 €	3,10 €	3,85 €	4,75 €	5,40 €	5,95 €	6,50 €	7,15 €	7,70 €	8,25 €
	Accueil du gouter maternelle (de 16h30 à 17h30 max.)	0,90 €	1,20 €	1,65 €	2,10 €	2,35 €	2,75 €	3,10 €	3,40 €	3,65 €	3,85 €	4,40 €
	Accueil temps découverte maternelle (de 17h30 à 18h15 max.)	0,75 €	0,95 €	1,25 €	1,55 €	1,75 €	2,00 €	2,20 €	2,30 €	2,40 €	2,55 €	2,75 €
	Accueil temps découverte + détente maternelle (de 17h30 à 19h max.)	1,40 €	1,80 €	2,30 €	2,65 €	3,10 €	3,45 €	3,80 €	4,00 €	4,35 €	4,65 €	5,10 €
	Repas élémentaire (de 11h30 à 13h20)	0,65 €	2,10 €	3,40 €	4,40 €	5,20 €	6,05 €	6,60 €	7,15 €	7,70 €	8,25 €	8,80 €
ÉLÉMENTAIRES	Accueil pré-étude élémentaire (de 16h30 à 17h)	0,85 €	0,95 €	1,10 €	1,25 €	1,45 €	1,55 €	1,65 €	1,75 €	1,85 €	2,20 €	3,15 €
	Accueil étude complète élémentaire (de 16h30 à 18h)	1,75 €	1,95 €	2,15 €	2,30 €	2,55 €	2,85 €	3,10 €	3,40 €	3,74 €	4,40 €	5,25 €
	Ateliers élémentaire (de 16h30 à 18h30) (tarifs forfaitaires annuels)	75 €	105 €	121 €	143 €	165 €	182 €	198 €	220 €	242 €	264 €	275 €
	Accueil temps détente élémentaire (jusqu'à 19h max.)	0,60 €	0,85 €	1,00 €	1,10 €	1,30 €	1,45 €	1,55 €	1,65 €	1,85 €	2,10 €	2,30 €

* Non vincennois.

Entrez dans la troupe des Léop'Artistes !

Vive les Kids United, Bruno Mars, les Beatles, Angèle, Soprano !

L'école Multi-arts, au cœur de Vincennes propose à partir de 2 ans 1/2



✓ **Des cours** multi-arts, Zumba®, capoeira, hip-hop, classique, flamenco, africaine, pilates...

✓ **Des ateliers** Disney® le samedi et le dimanche

✓ **Des stages** pendant les vacances scolaires

✓ **Des animations et des spectacles** tout au long de la saison : Halloween, spectacles de Noël et de fin d'année, carnaval du monde, Zumbathon, battle hip-hop, baptême de capoeira, fête des familles, pique-nique, tournée des Léop'artistes.

✓ **Des séjours, des voyages**

✓ **Les Léop'artistes soutiennent Octobre rose**



Les inscriptions ont lieu toute l'année, sous réserve de place disponible.

PLUS D'INFOS : 06 70 11 66 09
www.danseleopart.fr

Et en scannant le QR Code



En cadeau de bienvenue :

la robe de Flamenco ou le T-shirt Léop'artiste !

